AR Prefecture

047-200068930-20250217-2025A05SG-DE
Reçu le 18/02/2025
Publié le 18/02/2025

Département de Lot-et-Garonne — Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT
34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

Extrait du Registre des Délibérations Conseil Communautaire, Séance du : 13 février 2025	L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 13 février à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 07 février 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président.

Membres titulaires présents :
Mesdames, Messieurs :
ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUÉE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, PINSOLLES Sophie, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :
Mesdames, Messieurs :
ALBASI Maxime, CONGÉ Marie-Yvonne, GRIFFEILLE Martine, PICCOLI Jacques, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :
Néant

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :
Monsieur BROUILLET Jean-Jacques procuration à Madame LAFOZ Michèle,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame BREL Chantal,
Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur LABROUE Cédric,
Monsieur QUEYREL Jean-Marie procuration à Madame BELLEAU Marie-Hélène,
Madame SICOT Maryse procuration à Madame TALET Marie-Lou,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 39 Pouvoir(s) : 6 Votants : 45

N°2025A05SG : ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT

Monsieur Didier CAMINADE, Président, rappelle que par délibération n°2022E-110-STT en date du 08 décembre 2022, Fumel Vallée du Lot a adhéré et transféré au Syndicat Mixte du Bassin du Lot les items 1°, 2° et 8° prévus par l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement concernant les 3 050 ml du cours d'eau « La Thèze », situé sur notre territoire (Commune de Fumel – 47 500), ainsi que l'ensemble de ses affluents. Cette partie du territoire de la Communauté de Communes de Fumel Vallée du Lot n'était pas couverte par un syndicat exerçant la GEMAPI.

AR Prefecture

047-200068930-20250217-2025A05SG-DE
Reçu le 18/02/2025
Publié le 18/02/2025

Il informe que par courrier en date du 28 novembre 2024, et conformément aux statuts, le Syndicat Mixte du Bassin du Lot a sollicité Fumel Vallée du Lot afin de délibérer sur l'extension du périmètre et l'adhésion de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin du Lot en date du 07 novembre 2024, approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane ;

Vu la délibération n°2024-085 de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, en date du 03 juillet 2024, relative à l'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin du Lot ;

Vu la délibération n°2022E-110-STT en date du 08 décembre 2022, relative à l'adhésion de Fumel Vallée du Lot au Syndicat Mixte du Bassin du Lot à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Lot, et notamment l'article 16-1 relatif à l'adhésion d'un nouveau membre avec extension du périmètre ;

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes de Quercy-Bouriane et l'extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin du Lot ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) - Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et l'extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin du Lot ;

2°) - Précise que cette adhésion sera validée par un arrêté préfectoral, saisi par le Syndicat Mixte du Bassin du Lot, prononçant l'évolution du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin du Lot ;

3°) – Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rattachant et en assurer son exécution ;

4°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 13 février 2025

La Secrétaire de séance,

Sophie GARGOWITSCH

Le Président,

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 18 février 2025

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 18 février 2025